

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 avril 2006

GESTION DES MATIÈRES ET DES DÉCHETS RADIOACTIFS - (n° 2977)

Commission	
Gouvernement	

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 75

présenté par  
M. Gatignol-----  
à l'amendement n° 5 de la commission des affaires économiques  
-----**APRÈS L'ARTICLE PREMIER**

Dans l'alinéa 6 de cet amendement, substituer au mot :

« centres »,

le mot :

« sites ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement est un amendement rédactionnel.

Le mot site, qui remplace le mot centre, est la terminologie usuelle dans ce domaine (code minier).